

CONTROLE D'ACCES EN DECHETERIE

A PARTIR DU 1ER JUILLET 2017 - UN CONTRÔLE D'ACCÈS POUR LES DÉCHÈTERIES DE LA CCPMB

L'accès aux 4 déchèteries de la CCPMB, à Megève, Passy, Saint-Gervais et Sallanches change.

Dorénavant elles seront fermées par un sas équipé d'une double barrière.

Tous les usagers doivent s'inscrire. L'accès restera entièrement gratuit pour tous les particuliers domiciliés sur le territoire de la CCPMB et la commune de Servoz (pour la déchèterie de Passy) et devient payant pour les professionnels selon la nature des déchets déposés et le type de véhicule utilisé.

Ce changement permettra d'améliorer la qualité du service en déchèterie. Il y aura moins d'attente, une plus grande disponibilité des gardiens pour le tri des déchets, une sécurité renforcée... tout en réalisant des bénéfices écologiques et économiques.

Un dispositif de reconnaissance des plaques minéralogiques permettra d'identifier les véhicules et d'ouvrir l'accès en déclenchant la facturation selon les tarifs en vigueur.

Consultez les conditions d'accès sur le site www.ccpmb.fr

Rendez-vous sur www.ccpmb.fr pour vous inscrire ou télécharger ici le formulaire "**Professionnels**" ou "**Particuliers**"

à retourner par mail à dechets@ccpmb.fr ou par courrier à la CCPMB - 648 chemin des Prés Caton 74190 PASSY.

Une seule inscription est nécessaire pour les 4 déchèteries.

Aucune inscription en mairies ou en déchèteries n'est acceptée.

L'inscription papier sera active sous 8 jours ouvrés et dans un délai plus court pour celle en ligne.

Les tarifs pour les professionnels - Les tarifs sont appliqués au passage par type de véhicule et selon la nature des déchets :

* **Gratuit** : pour les cartons, ferrailles, verre, emballages recyclables et D3E

* **Payant** :

Incinérables – Encombrants – déchets verts – gravats – plâtre – bois	
Véhicules de 0 à 3 m3	
Professionnels de la CCPMB	45 € HT / passage
Professionnels hors territoire	57 € HT / passage

Véhicules > 3 m3	
Professionnels de la CCPMB	150 € HT / passage
Professionnels hors territoire	190 € HT / passage

Il n'y a pas de nombre limité de véhicule par entreprise

Les déchets non cités ci-dessus ne sont plus acceptés en déchèterie : les professionnels sont invités à se rapprocher des prestataires du territoire spécialisés dans l'évacuation et le traitement des déchets issus d'activités professionnelles.

Ce contrôle d'accès aux déchèteries permettra d'améliorer la qualité de service et ne plus faire peser sur la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères la gestion des déchèteries. Elle représente actuellement plus de 40 % du budget du service « collecte et traitement des ordures ménagères » de la Communauté de Communes.

Les déchets acceptés en déchèterie

* **Pour les professionnels** : papiers/emballages/ cartons pliés, ferrailles et métaux divers, verre, déchets d'équipements électriques, électroniques, électroménagers (D3E), déchets verts, gravats, plâtre, bois, encombrants et déchets incinérables

* **Pour les particuliers** : papiers/cartons pliés, ferrailles et métaux divers, déchets verts, gravats, terre, matériaux de démolition, plâtre, pneumatiques, déchets ménagers spéciaux et/ou toxiques (dont batteries), huiles minérales, huiles de friture, piles, verre, bois, déchets d'équipements électriques, électroniques, électroménagers (D3E), lampes usagées et tubes fluorescent, déchets incinérables, encombrants, cartouches d'imprimantes, textiles, capsules et bouchons.

Rendez-vous sur www.ccpmb.fr pour consulter le nouveau règlement intérieur des déchèteries.

Déchèteries du Pays du Mont Blanc



La Communauté de Communes Pays du Mont Blanc, l'intercommunalité est compétente pour la gestion des 4 déchèteries du territoire.

Passy

Située au 1159 Rue de la Centrale

Exploitant : le **SITOM** (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères).

Contact : 04 50 78 10 48

Horaires d'hiver (de novembre à mars)

Lundi de 14h00 à 18h00

Mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Fermé le dimanche et les jours fériés

Horaires d'été (d'avril à octobre)

Lundi de 14h00 à 19h00

Mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Fermé le dimanche et les jours fériés.



Megève

Lieu-dit « Les Combettes »

Exploitants : la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc et Sita/Val Espace

Contact : 04 50 91 40 12

Toute l'année

Lundi au samedi, de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 18h15

Fermé le dimanche et les jours fériés

Saint-Gervais

157 Chemin des Bouquetins

Exploitant : Trigenium

Contact : 04 50 93 47 26

Horaires d'hiver (de novembre à mars)

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h00

Mercredi et samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Fermé le dimanche et les jours fériés

Horaires d'été (d'avril à octobre)

Lundi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

Dimanche de 10h00 à 12h00

Fermé les jours fériés

Sallanches

Route de Blancheville

Exploitant : Excoffier

Contact : 04 50 58 53 23

Horaires d'hiver (de novembre à mars)

Lundi au Samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Dimanche de 10h00 à 12h00

Fermé les jours fériés

Horaires d'été (d'avril à octobre)

Lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

Vendredi et samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Dimanche de 9h00 à 12h00

Fermé les jours fériés

- Les véhicules hors d'usage et pneumatiques des professionnels
- Les déchets ou produits radioactifs
- Les déchets amiantés
- Les bouteilles de gaz ou tout autre appareil sous pression
- Les armes, engins explosifs ou dangereux
- Les cuves ayant contenu des produits inflammables (carburant...).

Les ordures ménagères comprenant doivent être déposés dans les bacs appropriés à la [collecte des ordures ménagères](#)